

## *La crise sanitaire et la loi de programmation de la recherche à l'ordre du jour d'une réunion bilatérale Ministre / SNPTES*

Jeudi 7 mai, le SNPTES a participé à une audience bilatérale avec Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le SNPTES a pu rappeler ses exigences concernant deux sujets d'actualité : la reprise des activités et notamment les conditions du retour progressif des personnels dans leurs établissements, et la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Lors de cet entretien, le SNPTES a insisté sur l'investissement des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche : du jour au lendemain, nos collègues ont su trouver les ressources et la volonté pour assurer la continuité de nos missions de formation, de recherche et de diffusion du savoir malgré cette crise sanitaire sans précédent. En conséquence, le SNPTES a alerté la ministre sur la fatigue et le stress que cette période et cet investissement induisent chez les agents et les risques psychosociaux auxquels ceux-ci ont et sont toujours exposés. La Ministre nous a affirmé avoir pleinement conscience des "décompensations" qui pourraient frapper les personnels.

Le SNPTES, conformément à ses 20 recommandations pour la reprise des activités, a rappelé l'importance d'associer les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et les comités techniques aux Plans de Reprise des Activités ainsi que d'effectuer la mise à jour des Documents d'Évaluation des Risques (DUERP). De manière générale, le SNPTES a insisté sur l'importance du dialogue social. En outre, le SNPTES a martelé la nécessité que les établissements fournissent tout l'équipement de protection individuel nécessaire à la sécurité des agents qui reviendront sur leur lieu de travail.

Le SNPTES a également demandé à ce que le ministère impose des garde-fous afin d'éviter certaines dérives observées dans des établissements, par exemple sur l'imposition inadmissible des jours de congés aux agents ou sur les modalités de contrôle de connaissance excluant toute bienveillance à l'égard des étudiantes et étudiants.

La ministre a assuré qu'elle reviendrait sur les exemples évoqués afin de normaliser les situations. Enfin, la ministre qui a eu connaissance des 20 recommandations du SNPTES pour limiter les risques lors de la reprise des activités, a insisté sur la bienveillance que doivent avoir les établissements à l'égard des agents ainsi que sur notre première recommandation en faveur du télétravail.

Concernant la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, le SNPTES a obtenu confirmation que les montants évoqués par le Président de la République en début de crise sanitaire seraient investis.

Le SNPTES a rappelé à la ministre sa revendication concernant les 1,2 milliard d'euros annoncés pour compenser les conséquences de la réforme des retraites. Le SNPTES souhaite l'abandon de la réforme des retraites, mais demande le maintien de cette enveloppe. Il rappelle que les personnels de l'ESRI sont encore loin des moyennes interministérielles en termes de régime indemnitaire.

La ministre a répondu positivement à la revendication forte du SNPTES, en précisant que quoiqu'il arrive ces 1,2 Md€ feront bien partie de la LPPR.

Rappelons cependant que le SNPTES trouve la montée en charge sur 10 ans de cet investissement bien trop longue et donc que cet investissement ne répond qu'en partie aux besoins de la recherche publique. Ces besoins, qui soulignons-le, sont encore plus marqués et rendus indiscutables par la crise sanitaire que nous vivons. Le SNPTES a ainsi pu redire la nécessité d'un financement élevé de la recherche de base et la refonte qu'il appelle de ses vœux des appels à projet de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Sur ce dernier point, le SNPTES a pu déjà évoquer les pistes qu'il entend défendre et qui ont trouvé un écho positif auprès de la ministre.

Le SNPTES a également alerté la ministre sur les sirènes de la recherche "appliquée" ou de l'innovation et de l'inefficience d'un financement qui ne concernerait plus la recherche fondamentale ou qui contraindrait davantage les chercheurs à s'éloigner de ce qu'ils jugent nécessaire d'investir. La Ministre a entendu le SNPTES sur ces points.

D'autres chantiers sont encore à entreprendre comme la rationalisation des multiples évaluations auxquelles les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur sont soumis. Pour le SNPTES, il faut sortir de ces évaluations qui finalement ne mesurent que très peu l'intangibilité de la recherche et tendent à ne viser que la sanction. Pour le SNPTES il faut au cœur de évaluations une démarche réflexive vertueuse.

Choisy-le-Roi, le 13 mai 2020